

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2023 - Club de Rugby Féminin Les Gazelles - Valeurs de la République, citoyenneté et lutte contre les discriminations du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville ayant pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par délibération du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de Ville 2015-2020 ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente. Dans ce cadre, plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés dont la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté, ainsi que la lutte contre les discriminations.

La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté renvoie à des enjeux d'égalité et de laïcité dans l'expression, par un individu, de ses droits et de ses devoirs.

Chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités dans le respect des règles qui s'imposent à tous.

La citoyenneté doit être appréhendée comme une composante importante d'intégration car elle permet de participer à la vie publique.

D'autre part, depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du Contrat de Ville.

L'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Cette année, Dijon Métropole a été sollicitée pour participer à l'organisation de la seconde édition de l'action « Essaie l'Égalité et transforme ton quartier » proposée et mise en œuvre par le club de rugby féminin Dijon Bourgogne « Les Gazelles » avec le soutien de l'État, premier partenaire de l'évènement.

Les objectifs sont de :

- Faire découvrir et rendre accessible la pratique du rugby aux jeunes des quartiers prioritaires des communes de la métropole.
- Développer la mixité dans le cadre d'activités inter-quartiers.
- Développer la culture de l'égalité filles-garçons autour de la pratique sportive.

Le club a travaillé en partenariat avec les Maisons d'Éducation Populaires, les centres sociaux, les accueils de loisirs et l'association Médiation Prévention Dijon Métropole, installés au cœur des quartiers politiques de la ville afin de mobiliser les jeunes à participer à l'action.

Le 8 mars 2023 lors de la journée internationale des femmes, 105 jeunes (45 filles et 60 garçons) âgés de 6 à 17 ans ont pu découvrir cette pratique sportive et ses valeurs à travers des matches mixtes (équipes constituées de filles, garçons d'âges et de lieux d'habitation différents) encadrés par les joueurs du stade dijonnais et joueuses des Gazelles. Dans un second temps les jeunes ont participé à des ateliers thématiques autour de l'égalité femmes – hommes, animés par la ligue de l'enseignement (expositions, jeux, frise chronologique). L'après-midi s'est clôturé par le partage d'un goûter.

Un support vidéo a été réalisé afin de disposer d'un outil de communication qui vise à participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la pratique sportive.

En 2021, 30 jeunes avaient participé à cette journée.

Le budget de l'action est de 6 956 € et cofinancée par l'État (Politique de la Ville 2 956 € et la Délégation Départementale aux Droits des Femmes 2 000 €).

Il est proposé que cette action soit soutenue à hauteur de 3000 € dans le cadre des actions de lutte contre les discriminations mises en œuvres dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € au club de rugby féminin Les Gazelles ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2023 de Dijon Métropole.

SCRUTIN	POUR : 37	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN